

N° 34

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994 - 1995

---

Annexe au proces-verbal de la séance du 18 octobre 1994.

## RÉSOLUTION

ADOPTÉE

par la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des  
comptes économiques de la Nation (1),  
en application de l'article 73 bis, alinéa 8, du Règlement,

*sur la recommandation de la Commission en vue d'une  
recommandation du Conseil visant à ce que soit mis un terme à la  
situation de déficit public excessif en France (n° E-305),*

---

(1) Cette commission est composée de MM Christian Poncelet, *président*, Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, Jean-Pierre Masseret, *vice-présidents*, Jacques Oudin, Louis Perrein, François Trucy, Robert Vizet, *secrétaires*, Jean Arthuis, *rapporteur général*, Philippe Adnot, René Ballayer, Bernard Barbier, Jacques Baudot, Claude Belot, Mme Maryse Berge-Lavigne, MM Maurice Blin, Camille Cabana, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Fost, MM Henri Gotschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Lorient, Roland du Luart, Philippe Marini, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Jacques Mossion, René Regnault, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Tregouët, Jacques Valade

Voir les numéros :

Sénat : 18, 27 et 33 (1994-1995).

---

Union européenne.

## RESOLUTION

Le Sénat,

- vu l'article 88-4 de la Constitution,

- vu la recommandation de la Commission en vue d'une recommandation du Conseil visant à ce que soit mis un terme à la situation de déficit public excessif en France (n° E - 305),

Se félicite que le projet de recommandation n° E - 305 prenne acte que les mesures déjà adoptées et celles proposées par le projet de loi de finances pour 1995 contribuent à mettre un terme à la situation de déficit excessif en France et qu'il note avec satisfaction les efforts d'ajustement budgétaire entrepris par le gouvernement français depuis juin 1993,

Estime justifiées la nécessité soulignée par la recommandation de contenir le déficit de la sécurité sociale ainsi que l'invitation à réduire davantage le déficit en 1995, au cas où la croissance s'avérerait plus favorable que ne l'indiquent les prévisions actuelles,

Demande au gouvernement de faire en sorte que, avant d'engager la discussion du projet de loi de finances, le Parlement soit -lorsque le Conseil a décidé qu'il y a un déficit public excessif en France- mis en mesure d'examiner en séance plénière la recommandation adressée à la France par le Conseil en application de l'article 104 C paragraphe 7 du Traité instituant la Communauté européenne.

*Délibéré en commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, à Paris, le 18 octobre 1994*

*Le Président,*

**Signé : Christian PONCELET**